REFERENCE OFFRE EMPLOI A RAPPELER : 48/2024 - LR

Alençon, le 27 mars 2024

LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON RECRUTE A TEMPS COMPLET

DEPARTEMENT : PATRIMOINE PUBLIC
DIRECTION :
SERVICE : VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC ACCESSIBILITE
INTITULE DU POSTE : ADJOINT AU RESPONSABLE DU SERVICE - H/F
CADRE D'EMPLOIS : TECHNICIEN TERRITORIAL
GRADE : TECHNICIEN –TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE – TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Mission du poste : Assurer le suivi (opérations et programme annuel voirie), études générales voirie accessibilité et assister le responsable du service dans ses missions

ACTIVITES PRINCIPALES	FORMATION ET COMPETENCES REQUISES
Organisation des missions du service - Assurer la programmation et le suivi des travaux par entreprises, en opérations neuves (places, aménagements urbains) et le programme annuel de voirie (réfections, reconfigurations) et travaux pluviaux - Participer à l'élaboration du budget du service, sur les secteurs suivis en propre, en liaison avec le responsable dans le respect des objectifs de maîtrise budgétaire **Mission d'études :** - Effectuer les études de faisabilité Avant-Projet Graphique et recherches sur plans...) et les études techniques (calcul de trafic, épures de giration...) - Assurer le pilotage et le suivi des études structurantes voiries : PAVE, études de circulation, projets urbains (en accompagnement du département DAD). **Accompagnement à la vie du service :** - Apporter des réponses aux demandes des riverains sur l'ensemble des domaines concernés par le service - Assurer le suivi des tableaux de bord et participer à l'élaboration du rapport annuel d'activité du service - Etre force de propositions en terme d'organisation dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu - Remplacer le responsable en cas d'absence et effectuer les tâches principales qui lui sont imparties pour une continuité du service ou de l'encadrement du service	**Formations :** Bac + 2 dans le domaine du génie civil, travaux publics Permis B **Compétences techniques :** Connaissances en voirie, réseaux et code des marchés publics Maîtrise de l'outil informatique **Aptitudes personnelles :** Aptitudes à l'organisation, l'animation et à l'encadrement Qualités relationnelles, rédactionnelles et sens des relations humaines - Rigueur – Disponibilité

Alençon, le 27 mars 2024

ACTIVITES SPECIFIQUES	FORMATION ET COMPETENCES SPECIFIQUES
Participation aux astreintes techniques	

CONDITIONS D'EXERCICE
Rattachement hiérarchique : Rattaché au Responsable du service Voirie – Transport en Commun – Accessibilité. **Temps de travail** : 38h30mn par semaine avec 25 CP et 21 RTT par an - Eligible au télétravail **Action sociale :** Participation à la mutuelle – Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) – Amicale du personnel **Contraintes particulières liées au poste** : Réactivité, rigueur

Les candidatures accompagnées, d'une lettre de motivation et d'un CV, sont à adresser au plus tard le : **27 avril 2024**
Merci de bien vouloir rappeler sur votre courrier la référence de l'offre d'emploi suivante : **48/2024**

Soit par courrier à l'attention de : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon Direction des Ressources Humaines CS 50362 – Place Foch 61014 Alençon Cedex	Soit par mail à l'attention de : courrier@ville-alencon.fr

Pour tout renseignement, contacter le service Recrutement au 02.33.32.41.20

La Directrice des Ressources Humaines,

Maud BORDERIE-MOULIN

En application du RGPD et de la Loi Informatiques et Libertés, tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données personnelles, pour exercer ce droit, veuillez nous écrire à l'adresse mail suivante : courrier@ville-alencon.fr ou par voie postale à CUA/Ville d'Alençon – Place Foch – CS 50362 – 61014 Alençon cedex, en indiquant le droit que vous souhaitez exercer et les données concernées.

Travailleurs handicapés : *Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.*
Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.